



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie portant sur alignement de voirie Commune / Consorts Roche

ARRETE N° 101- 15/07/2026

Le Maire de Cunlhat

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des lieux,

Vu la demande présentée en date du mercredi 01 juillet 2026, par laquelle le cabinet GEOVAL, pour le compte de la propriété des Consorts Roche, sollicite l'alignement de la voie communale « Rue de la Glacière » au droit de la parcelle : BL n°27,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'alignement fixant la limite du domaine public communal et du domaine privé de la parcelle cadastrée section BL n° 27 est défini à la limite de fait conformément au plan ci-joint annexé au présent arrêté suivant les segments de droite joignant les points « A-B-C-D »

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme ou à une autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il projette de réaliser sur ou en bordure du domaine public. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cunlhat. Il sera notifié au cabinet GEOVAL, géomètres-experts.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Cunlhat, le 15 juillet 2026
Le Maire,



Frédéric FARGETTE

Notifié, publié le : 16 juillet 2026

☒ Mairie – 2 Grande Rue – BP 16 – 63590 CUNLHAT ☎ 04 73 72 07 00

Site de Cunlhat : <http://www.cunlhat.fr> - E-mail : mairie@cunlhat.fr

www.ambertlivradoisforez.fr